

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze février à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 février 2019

Présents : M. MENARD – Mme PAGANUCCI - M. ADAM - Mme BLONDEAU – M. PÉRÉON - M. PRENANT - M. HEBERT - M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme BEAUCHEMIN – M. ERMISSE

Absente excusée : Mme MÉRAUD (pouvoir à Monsieur PIGOREAU)

Absentes : M. DESHAYES - Mme LETANT - Mme FERNANDES-PENTEADO

Secrétaire de séance : Madame BLONDEAU

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 18 janvier 2019 est approuvé.

2. Chaudière école

Dans le cadre de l'utilisation de nouvelles énergies, le syndicat mixte du pays vendômois propose d'accompagner la mise en œuvre de projet. Une étude sur le remplacement de la chaudière de l'école par un chauffage au bois a été réalisée conjointement par le syndicat mixte et la direction de l'agriculture, filière bois. Monsieur Hubert DÉSIRÉ présente l'étude concernant l'école de Villiers-sur-Loir, tant d'un point énergétique que financier.

La direction départementale de l'agriculture, souhaitant aider les agriculteurs à trouver de nouveaux débouchés, a créé l'association filière bois, énergie 41, avec Monsieur Marc FESNEAU, comme président. En 2013, l'ADEME a intégré l'association au niveau départemental.

Concernant le chauffage de l'école de Villiers-sur-Loir, deux chaudières raccordées au gaz de ville permettent de chauffer le bâtiment de l'école et l'extension (bibliothèque, cantine, garderie). Le coût de chauffage représente en moyenne 17 000 euros par an (évaluation sur les trois dernières années). La performance énergétique est en classe D.

Pour obtenir des subventions, il faut pouvoir réduire les consommations d'au moins 15 %.

Le projet d'utilisation d'une chaudière à bois pour les deux bâtiments nécessite la construction d'un bâtiment converti en silo d'alimentation à proximité du puits artésien. La chaudière de la cantine pourrait être maintenue et utilisée en chaudière d'appoint (réserve de secours).

Le budget estimatif à consacrer à ce projet est estimé à 120 000 € HT, hors subvention. Le recours à une maîtrise d'œuvre est indispensable pour obtenir des subventions qui peuvent s'élever à 45 000 € du projet en cumulant les aides de l'ADEME et de la Région ; le dispositif étant valable jusqu'à la fin de 2020.

L'entretien peut être fait par un agent communal ; la maintenance restant assez réduite.

Actuellement quatre entreprises locales sont habilitées à installer ce type de chaudière : la S.A.V., Janvier Thermique, Dahuron, et Flamant Yollin (Montoire).

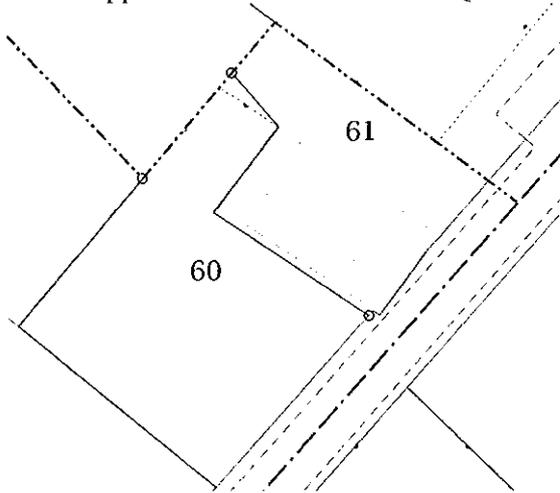
Monsieur le Maire précise que ce projet ne pourra être mis en œuvre, en 2019, au vu du projet d'aménagement du cœur de village qui va impacter les finances communales.

A ce jour, le conseil souhaite réfléchir à l'installation de programmateurs sur les chaudières existantes afin de réduire les consommations d'énergie.

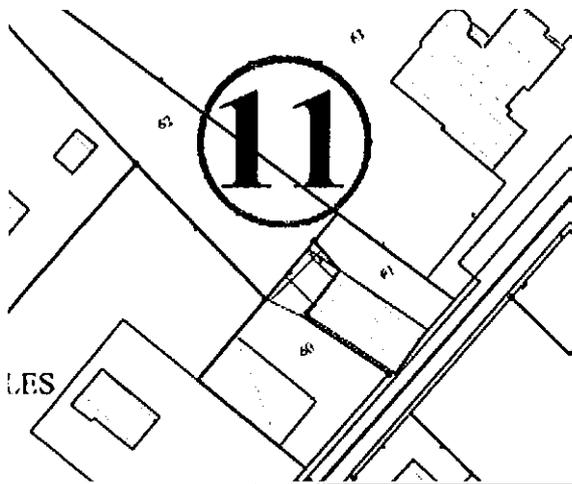
3. Achat terrain M. FOUQUET (Madame ROGER)

Madame ROGER, fille de M. FOUQUET, souhaite qu'une clôture soit implantée en limite de parcelles AD 60 et AD 61, afin de fermer son terrain.

Pour rappel, la parcelle AD 61 (ci-dessous) est située rue du chemin vert où était implanté l'ancien atelier communal. Depuis sa destruction, seules des barrières Vauban empêchent l'accès. La parcelle AD 60 appartient à Monsieur F. FOUQUET.



Lors de l'approbation du P.L.U. en 2013, une réserve foncière a été créée sur une partie de la parcelle AD 60 (en rouge sur le plan ci-dessous) en vue de l'alignement de parcelle communale.



Madame ROGER propose de vendre la partie en rouge à la commune (environ 90 m²) et souhaite récupérer la bande devant l'ancienne atelier, d'environ 60 centimètres de large.

Plusieurs solutions sont envisageables :

- Echange de parcelles avec installation d'une clôture (type clôture de l'école) financée à 50/50 par la commune et par Madame ROGER, avec paiement du reliquat par la commune,
- Echange de parcelles avec installation d'une clôture (type clôture de l'école) financée en totalité par la commune, sans paiement du reliquat par la commune.

Le conseil municipal décide de retenir la seconde solution en préconisant la création d'une clôture droite jusqu'à la rue. Les frais de géomètre seront pris en charge par la commune. Le conseil municipal charge Maître ARGENCE, notaire à Villiers-sur-Loir, de la rédaction de l'acte notarié.

4. Aménagement Cœur de Village : mission SPS

Dans le cadre des travaux d'aménagement du cœur de village, il convient de nommer un bureau d'études chargé de la sécurité et la prévention santé. Quatre entreprises intervenant sur le chantier ont été sollicitées. Monsieur MÉNARD présente le résultat de l'analyse

ENTREPRISES SOLLICITÉES	Prix H.T	PRIX TTC	Classement
BATEC sarl	2 343,00	2 811,60	2
AB COORDINATION	2 100,00	2 520,00	1
MAHOUDEAU SAS	4 500,00	5 400,00	3
DALEO Conseils	pas d'offre		

Le conseil municipal décide de retenir le bureau d'études AB COORDINATION pour un montant de 2 100 € hors taxes, soit 2 520 € TTC

5. D.P.U.

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

N° Décision	Adresses	Parcelles
2018-14	« Sous le Boutry »	ZI 148
2018-15	21, rue du Château d'Eau	AC 121 – ZB 200
2018-16	“La Berthelotière”	AC 56
2018-17	“La Boissière”	AB 159
2018-18	“Les Grands Champs”	ZL 105 et ZL 106
2018-19	“Sous la Garelière”	AE 175
2018-20	26, avenue Pierre Armand Colin	AA 84 – AA 95
2018-21	« Gros Perron »	AA 56 et N 457
2018-22	3, rue de la Coulée	D 461 - D 467 – D 470
2018-23	2, rue de la Boissière	AC 204
2018-24	17, avenue du Petit Thouars	AD 78 et AD 79
2018-25	« Sous le Boutry »	ZI 149
2018-26	40, rue du Coteau Saint-André	L 616 – L 642 – L 643 et ZI 4
2018-27	4, avenue Pierre Armand Colin	AB 58
2018-28	10, avenue du Petit Thouars	AD 212
2018-29	30, rue du Coteau Saint-André	L 600 – L 601 – L 653 – L 655 – L 656 et L 654
2018-30	8, rue du Clos Saint-Hilaire	AD 104
2018-31	4, rue de la Couture	AC 164
2018-32	12, rue du Clos Quairy	AB 73 – AB 75 – AB 78
2019-01	14, rue des Cent Ecus	AB 322 – AB 335 – AB 336 (1/4 indivis)
2019-02	120, avenue Pierre Armand Colin	L 624
2019-03	3B, rue de Courtozé	AB 138
2019-04	« Le Coudray »	AA 40 – AA 41

6. Enedis : redevance pour occupation provisoire du domaine communal

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 permet d'instituer la redevance pour occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité, dans la limite du plafond autorisé par l'article R-2333-105-2 du Code Général des collectivités territoriales qui prévoit que le plafond de cette redevance soit égal à 10% du montant de la redevance d'occupation du domaine public (RODP).

En outre, conformément à l'article L.2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le montant des redevances est arrondi à l'euro le plus proche.

Le conseil municipal décide d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire. Cette redevance sera applicable à compter de 2020.

7. Affaires diverses

- Réunion publique du conseil départemental, le 28 mars

Le Président et les deux conseillers départementaux du canton proposent une journée de travail, le jeudi 28 mars. Des visites d'entreprises sont organisées, le matin. Après le déjeuner, une réunion de travail aura lieu à l'Artésienne, avec les maires du canton. La journée s'achèvera par une réunion publique ouverte à tous les habitants, à 18 h.

- Aménagement du cœur de village

Monsieur MÉNARD rappelle le planning des travaux finalisé déjà présenté lors de la réunion du conseil municipal du 18 janvier 2019. L'installation des plots (bali-roads) sera faite à partir du 25 février avec pour objectif l'implantation réelle du parking en tenant compte du futur sens de

circulation ; le parvis de l'église (avec rétrécissement) sera également matérialisé. Les places de parking à l'arrière de l'église et sur la place des cèdres seront dessinées.

Les véhicules des élus et des agents communaux seront stationnés sur le parking de l'Artésienne ; la même demande est faite auprès des commerçants.

Un ou deux bancs seront installés provisoirement sur l'espace de convivialité.

Monsieur MÉNARD souhaite maintenir la signalisation jusqu'à la réalisation des travaux pour permettre de voir tous les dysfonctionnements potentiels.

Il est d'ores et déjà envisagé d'élargir la zone située entre les parking pour faciliter les manœuvres d'entrées et sorties des véhicules.

A ce jour, près de 400 000 € de subventions sont garanties : 200 000 € de D.E.T.R. (déjà notifiée) et 191 800 € de la région (information orale reçue du syndicat mixte). Le conseil départemental devrait nous octroyer une subvention au titre de la D.D.A.D.D. (dotation départementale d'aménagement et de développement durable).

Monsieur MÉNARD rappelle la réunion publique du 8 mars où le plus grand nombre de conseillers est invité à assister. Une brève spéciale sur les travaux sera distribuée au mois de mars.

Il est important d'inciter la population à fréquenter les commerces locaux ; ceci sera facilité par les arrêts minute devant les commerces.

Pendant la période de travaux et dès le 25 février, le parking de l'Artésienne sera accessible de l'avenue du Petit Thouars. Il est toutefois indispensable d'installer un petit dos d'âne provisoire devant l'Artésienne pour limiter la vitesse.

Des essais d'éclairage seront réalisés le 25 février à partir de 18 h 30, sur la place et aux abords de l'église. Deux bornes escamotables de branchement électriques seront installées dans les angles du parvis de la mairie.

Les travaux d'éclairage, initialement prévus pendant la phase de travaux de la rue de la Couture, seront réalisés en 2019, ce qui permettra l'installation définitive de l'éclairage de la place. Le coût supplémentaire d'environ 15 000 € est à prévoir au budget de 2019 au lieu de 2020.

Un fléchage temporaire pour l'accès au parking et aux commerces sera mis en place.

- Recensement

Les trois agents recenseurs ont achevé le recensement de la population prévu entre le 17 janvier et le 16 février ; la population a baissé depuis le dernier recensement. Les chiffres définitifs nous seront transmis par l'INSEE.

- Inauguration de la Casalire : le 2 mars 2019 à 11 h

Monsieur MÉNARD remercie Madame PAGANUCCI (porteur du projet) et Monsieur CORMIER (création et installation des bacs à livres) pour leur investissement dans la réalisation de ce projet. La commune sera chargée de l'entretien de la casalire et l'équipe de bénévoles de la bibliothèque de la gestion des livres.

- Recrutement du remplaçant d'un agent technique

Suite au départ d'un agent, à compter du 4 avril 2019, un nouvel agent a été recruté à compter du 1^{er} mars 2019 ; cette période permettra au nouvel agent de s'approprier ses nouvelles missions, et connaître les chemins à broyer.

NDLR : la personne recrutée a décliné l'offre après l'avoir acceptée. Un nouveau recrutement sera lancé.

- Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV)

Le 2 février a eu lieu l'élection du nouveau président et des 15 vice-présidents. Monsieur MÉNARD a assisté à la réunion de la régie du pôle nautique qui gère les piscines de Vendôme, Montoire et Savigny et le plan d'eau de Villiers-sur-Loir. Une convention entre le CATV et la ville de Vendôme a été signée pour permettre l'intervention de la direction des espaces verts (service municipal) au plan d'eau pour en assurer l'entretien. A ce titre, la direction des espaces verts est chargée de l'entretien des espaces verts, de la propreté, de la gestion des poubelles et du nettoyage de la plage. Le rythme des interventions sera adapté en fonction des besoins du site.

La régie du pôle nautique envisage une ouverture de la baignade pendant les week-ends du mois de juin et tous les jours des mois de juillet et août.

Monsieur PINEDA n'est plus chargé de la gestion du plan d'eau ; cette mission a été confiée à Monsieur David MORICE, directeur général adjoint chargé des services à la population. Madame Catherine MOLINELLI est, quant à elle, responsable de la régie nautique.

Les navettes entre Vendôme (camping, centre culturel) et le plan d'eau seront maintenues pour la saison estivale.

En 2019, il a été décidé de remettre aux normes les jeux. Un plan triennal de remplacement des jeux va être prévu.

Monsieur HÉBERT souhaite savoir qui est en charge de la gestion aquatique du plan d'eau.

Monsieur PRENANT demande s'il serait envisageable de créer une aire de camping-cars à proximité du plan d'eau.

Concernant le centre aquatique de Vendôme, aucun délai n'est connu pour son ouverture. La CATV attend les rapports d'expertise.

- Devenir d'ID Construction

Il y aurait peut-être un repreneur.

- Date à retenir :

Parmi les dates à retenir, la commission générale où sera discuté le budget 2019 aura bien lieu le mercredi 27 mars à 20 h. Mesdames BEAUCHEMIN et PAGANUCCI et Monsieur ADAM ne pourront pas y assister.

- Changement des radiateurs à la bibliothèque

Deux radiateurs vont être remplacés à la bibliothèque pour un coût de 2 500 €.

- bilan de l'Artésienne

Les recettes de location pour 2018 sont inférieures à l'année précédente : la différence s'explique par l'ouverture du festival de guitare qui a eu lieu en 2017.

Le coût moyen annuel, hors entretien des locaux, est d'environ 1 000 €, soit 3 600 € de moins par rapport à l'ancienne salle.

La séance est levée à 23 h 15



Le Maire,

Jean-Yves MENARD